

Dossier 100% licences

Depuis trois saisons, le Comité Départemental fait un effort financier auprès des clubs qui licencient tous leurs adhérents. L'effort porte essentiellement sur le tarif des engagements. Le comité régional fait de même depuis la saison dernière. Afin de pouvoir bénéficier des ristournes consenties, les clubs concernés doivent envoyer au comité départemental leur dossier avant le 10 septembre 2015.

CLUB « Licences 100% »

Nom du club :

Président :

Club Labellisé

Documents à fournir

Attestation sur l'honneur signée du président

Le compte rendu de la dernière AG

Le compte de résultat de la dernière AG

Le planning d'activité ainsi que les tarifs et le plan d'occupation

Le budget de la saison en cours

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné(e), président(e) du club, certifie sur l'honneur licencier à la FFN l'ensemble des adhérents de mon club.

A

Le